

Ivry-sur-Seine, le 12 février 2024

Clôture définitive du contentieux lié à la cession de Comet en faveur de Fnac Darty

Dans une décision publiée ce jour, la Supreme Court de Londres refuse la demande du liquidateur de Comet Group Limited de contester le jugement rendu par la Cour d'appel de Londres en octobre 2023 en faveur de Darty Holdings SAS, filiale du Groupe Fnac Darty.

Cette décision clôt définitivement le contentieux lié à la cession de Comet Group Limited en 2012.

Fnac Darty devrait recevoir le solde de la somme initialement versée en décembre 2022 ainsi que le remboursement des frais de procédure engagés et d'intérêts, soit un impact positif sur sa trésorerie estimé à au moins 40 millions d'euros d'ici 45 jours ouvrés.

Fin 2023, la décision rendue en première instance par la High Court de Londres ayant été infirmée, le Groupe avait reçu environ 100 millions d'euros.

En novembre 2022, la High Court de Londres avait émis un jugement en première instance en faveur du liquidateur de Comet. Le groupe Fnac Darty avait été contraint de payer 112 millions de livres sterling¹ en décembre 2022, mais contestait fermement sur le fond et avait fait appel de la décision.

CONTACTS

ANALYSTES / INVESTISSEURS

Domitille Vielle – Directrice des relations investisseurs – domitille.vielle@fnacdarty.com – +33 (0)6 03 86 05 02
Laura Parisot – Chargée de relations investisseurs – laura.parisot@fnacdarty.com – +33 (0)6 64 74 27 18

PRESSE

Audrey Bouchard – Directrice des Relations Médias et de la Réputation – audrey.bouchard@fnacdarty.com – +33 (0)6 17 25 03 77

¹ dont 89,6 millions de livres sterling de condamnation, 22,3 millions de livres d'intérêts et frais de procédure judiciaire ainsi que 2,6 millions d'euros de frais d'avocats engagés dans le cadre de ce litige, soit un montant total de 132 millions d'euros comptabilisé au 31 décembre 2022